

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	10	10

Date de convocation 17 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 16-2024

**OBJET : REALISATION D'UNE AIRE DE
JEUX**

**Le 24 mai 2024
A 19 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé er représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire OUDIN Céline précise que la commune a engagé depuis l'année 2024 une réflexion sur le devenir du terrain derrière la Halle.

Au budget primitif 2024, il a été voté l'ouverture d'un programme de travaux pour créer une aire de jeux.

Aujourd'hui la commune souhaite lancer les travaux des jeux pour enfants.

L'ensemble des travaux sera réalisé en régie par les services techniques de la commune.

Le montant estimatif total de l'opération est de 11 574.99 € TTC selon les devis suivants :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Barrières de protection et poteaux	729.67 €	145.93 €	875.60 €
Portillon	107.25 €	21.45 €	128.70 €
Pack de jeux	7 788.08 €	1 557.62 €	9 345.70 €
Table de ping-pong	1 252.99 €	250.60 €	1 503.59 €
Total	9 877.99 €	1 975.60 €	11 853.59 €

Concernant le financement de ce projet, la collectivité souhaite solliciter des subventions auprès du Département de la Haute Garonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions auprès du Département,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

